FICHE PORTEUR DE PROJET – n°3

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Régime spécifique à Natura 2000

CREATION DE PISTES PASTORALES

Projets devant faire l'objet d'une évaluation des incidences

La création d'une piste pastorale permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux, du moment que cette piste se situe en totalité ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, doit être soumise à évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences n'est demandée que dans le cas d'une création de piste ; l'amélioration d'une piste existante est donc exclue du champ d'application.

L'empierrement d'un chemin existant ou des travaux de stabilisation, pour rendre possible l'utilisation de la piste par des camions de transport de matériel ou d'animaux, doivent être considérés comme une création de voie pastorale.

Busard Saint-Martin - Photo : Jacques Popinet

Triton crêté (femelle) - Photo : J-M. Ferro

Service instructeur concerné

- DDT (Direction départementale des territoires)

Autres contacts utiles

- Animateur du site ou des sites Natura 2000 concernés
  voir l'annuaire ATEN : http://annuaire.n2000.fr/

Sources d'information

- Site Internet de la DDT concernée
- Site Internet de la DREAL Rhône-Alpes
  . Natura 2000 :
http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r926.html
où vous trouverez également les adresses Internet des DDT à la rubrique « Pour en savoir plus sur Natura 2000 »
  . CARMEN (cartographie interactive) : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map
pour savoir si votre projet se situe dans un site Natura 2000.
- Autres sites Internet utiles
http://www.zones-humides.eaufrance.fr/
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Proteger-la-biodiversite.html

Quels impacts mon projet peut-il avoir sur le site Natura 2000 et comment y remédier ?

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples d'impacts potentiels et de solutions envisageables pour supprimer ces impacts ; la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Impacts potentiels	Solutions envisageables
Destruction d'habitats (milieux naturels) d'intérêt communautaire avec impact potentiellement fort sur certains habitats très fragiles ou très localisés (faible surface)	Définir le tracé de la piste en évitant les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site et en s'éloignant le plus possible des habitats les plus menacés (dits « habitats prioritaires »)
Destruction indirecte de zones humides d'intérêt communautaire (tourbières, marais calcaires…) par assèchement progressif (en cas de modification du réseau hydrographique, de l'écoulement des eaux de ruissellement…)	- Veiller à ne pas modifier le réseau hydrographique (ruisseaux d'approvisionnement, canaux, fossés…). - Ne pas modifier le sens de l'écoulement des eaux de ruissellement (pas de drainage, ne pas boucher de drains…).
Destruction directe de lieux de reproduction d'oiseaux prairiaux (Râle des genêts, Oedicnème criard, Courlis cendré, Outarde canepetière, Vanneau huppé, Busard cendré…), de landes (Engoulevent, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Alouette lulu…).	Eviter les secteurs de reproduction des oiseaux prairiaux ou de landes
Destruction d'habitats (pelouses, prairies, marais calcaires…) propices aux papillons d'intérêt communautaire (Azuré de la Sanguisorbe, Azuré des paluds, Fadet des laîches…)	Eviter les secteurs propices aux papillons d'intérêt communautaire
Dérangement d'espèces animales sensibles lié à une hausse de la fréquentation humaine (randonneurs, cyclistes, véhicules…)	- Définir un tracé prenant en compte les zones de nidification connues des espèces sensibles - Prévoir de fermer la piste avec une barrière pour limiter l'accès - Informer le grand public (pancartes…) pour limiter le dérangement (bruit…) dans les secteurs sensibles
Fragmentation des habitats avec des « coupures » pouvant entraîner des pertes de « corridor écologique », préjudiciables notamment aux reptiles ou aux amphibiens	Réaliser un tracé prenant en compte les corridors écologiques pour les maintenir.
Dérangement dû à la phase de travaux, voire écrasement de nids ou de couvées	- Réaliser les travaux hors période de reproduction
Destruction d'espèces végétales ou de milieux naturels pendant la phase de travaux	- Définir les zones où les engins ne doivent pas pénétrer au cours des travaux - Visualiser ces zones (rubans…) pendant la phase de travaux

NATURA 2000